



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition du 29 Septembre 2021



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 29 SEPTEMBRE 2021

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRETE PREFECTORAL du 29 septembre 2021 portant admission sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Grand Est – session 2021



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SRFRA DELEGATION REGIONALE AU RECRUTEMENT

ARRETE PREFECTORAL EN DATE DU 29.09.2021

PORTANT ADMISSION AU
RECRUTEMENT SANS CONCOURS
D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE
L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE MER POUR
LA REGION GRAND EST – SESSION
2021

**LA PRÉFÈTE DE LA REGION GRAND
EST -
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU la loi n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n°2005-8436 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

VU le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

VU le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU le décret N°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;

VU le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'État ou de ses établissements publics ;

VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

VU l'arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1ère classe des administrations de l'État ;

VU l'arrêté du 19 octobre 2018 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 11 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture des recrutements sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 19 avril 2021 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2021 au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 août 2021 portant composition du jury du recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Grand Est – session 2021 ;

VU le procès verbal de la commission de sélection en date du 10 septembre 2021 ;

VU l'arrêté du 14 septembre 2021 fixant la liste d'admissibilité du recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Grand Est – session 2021 ;

VU la convention de délégation de gestion portant reconduction de l'expérimentation d'une mutualisation zonale de l'organisation des recrutements des personnels de catégorie C de la filière administrative pour l'année 2021 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Bas Rhin ;

ARRETE

Article 1 : Après délibération en date du 21 septembre 2021, le jury a fixé la liste des candidats admis sur liste principale et sur liste complémentaire au recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Grand Est – session 2021.

Les listes des candidats admis sont annexées au présent arrêté.

Article 2 : Les candidats sont admis sous réserve de satisfaire à toutes les conditions requises pour pouvoir être recrutés en qualité d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer. Ces conditions pourront être vérifiées jusqu'à la date de nomination du lauréat.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Grand Est.

Fait à STRASBOURG , le 29.09.2021

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général



Mathieu DUHAMEL

“ Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois courant à compter de sa date de notification ”.

**CANDIDATS ADMIS SUR LISTE PRINCIPALE ET COMPLÉMENTAIRE
AU RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF IOM
RÉGION GRAND EST – SESSION 2021 -**

9 candidats admis sur liste principale :

Civilité	NOM	Prénom	Rang de classement
Madame	SCHRAMM	Marie	N°1
Monsieur	LASSAUGE	Alexandre	N°2
Madame	LENFANT	Cassie	N°3
Monsieur	FARIN	Clément	N°4
Monsieur	PRECHEUR	Sébastien	N°5
Monsieur	RONCHETTI	Rudy	N°6
Monsieur	GROSSETETE	Simon	N°7
Madame	JAMES	Céline	N°8
Madame	PAILLOTEY	Murielle	N°9

9 candidats admis sur liste complémentaire :

Civilité	NOM	Prénom	Rang de classement
Madame	GUTKNECHT	Iris	N°1
Madame	BELKHIR	Nadjet	N°2
Madame	MICHAUD née DUPUIS	Stéphanie	N°3
Madame	CHAPPON née BAUER	Martine	N°4
Madame	LAM	Gwenaëlle	N°5
Madame	IDIR née EL ALI	Bouchra	N°6
Madame	BOUSSAID	Kathalyne	N°7
Madame	MAKANTO	Tifany	N°8
Monsieur	MAILLET	Benjamin	N°9